

LA FONDATION ROTARY DU ROTARY INTERNATIONAL

PRIX PIONNIER POLIPLUS

Critères et lignes de conduite

Objet : Ce prix vise à saluer des Rotariens qui ont servi de manière exceptionnelle la Fondation Rotary en ayant eu un impact significatif au regard de l'objectif ultime d'éradication de la poliomyélite.

Éligibilité : Tout Rotarien ayant servi de manière exceptionnelle la cause de l'éradication de la poliomyélite **avant** le 1^{er} novembre 1992.

Critères :

1. Les états de service excluent les dons mais incluent les efforts de plaidoyer et de recherche de fonds.
2. Les états de service ne peuvent pas avoir déjà été récompensés par un autre prix de la Fondation. Les Rotariens qui ont reçu la Citation pour services méritoires ou la Distinction pour services éminents sur la base de leur travail en faveur de PolioPlus ne sont pas automatiquement exclus, mais ces récompenses doivent clairement être en deçà de ce que méritent ces Rotariens au vu de leurs efforts en faveur de l'éradication de la poliomyélite.
3. Tout Rotarien peut recevoir le Prix Pionnier PolioPlus et un autre prix relatif à l'éradication de la poliomyélite tant que ce Rotarien mérite les deux prix au regard des critères de chacun. Il est attendu que le nombre de Rotariens recevant deux prix sera minime.
4. Les administrateurs du Rotary et de la Fondation, ainsi que les membres de la commission PolioPlus internationale, ne sont pas éligibles tant qu'ils sont en poste.

Candidatures : Tout Rotarien peut proposer un candidat au secrétaire général. Ce dernier transmettra toutes les candidatures au président de la commission de nomination en mentionnant dans les dossiers si les candidats ont déjà reçu un prix de la Fondation en récompense de leur travail en faveur de PolioPlus. La commission se réunira au moins une fois par an sur convocation du président du conseil d'administration de la Fondation.

Commission de nomination et sélection : À l'exception de la première commission, les membres doivent être désignés par le président du conseil d'administration de la Fondation. Les membres siègeront à la

commission suivant la volonté du président du conseil d'administration de la Fondation. Ils devront tous avoir été lauréats du Prix Pionnier PolioPlus.